RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA : Walk on the pink side

Organisateur : Association Club Sauvages
Siège social : 87 quai des Queyries, 33100 Bordeaux
Lieu de la tombola : Darwin Écosystème, 87 quai des Queyries, 33100 Bordeaux
Date de la tombola : jeudi 15 octobre 2026
Date et heure du tirage : jeudi 15 octobre 2026 - 13h45

Article 1 — Organisateur

La présente tombola est organisée par l'association **Club Sauvages**, association à but non lucratif dont le siège social est situé au 87 quai des Queyries, 33100 Bordeaux.

La tombola est organisée dans le cadre de la journée Octobre Rose organisée à Darwin Écosystème.

Article 2 — Objet de la tombola

La tombola a pour objectif de soutenir les activités à caractère sportif et culturel portées par La Brigade au sein du Hangar Darwin.

Conformément à l'autorisation délivrée par la Ville de Bordeaux, les sommes affectées à cette opération sont destinées à cette finalité.

Article 3 — Conditions de participation

La participation à la tombola est réservée aux personnes ayant fait un don (à partir de 5euros) à l'institut Bergonié dans le cadre de leur inscription à la course/marche du jeudi 15 Octobre 2026.

Le tarif normal d'entrée est sur don libre.

Le don à partir de 5euros minimum donne droit à une participation à la présente tombola, sans achat supplémentaire nécessaire.

La participation est limitée à **100 tickets maximum**.

Chaque participation est identifiée par un numéro unique, ticket qui lui sera remis à l'accueil.

Article 4 — Lot

La tombola comporte les lots suivants :

1 sacoche vélo Ritmic

1 paire de Veja

3 pass pour le Bliss Yoga Festival

2-3 lots par Kalika Studio

Livres de la librairie la Geolibrie

Des boissons hémisphère Sud

1 repas au Magasin Général

1 Tee shirt TajineBanane et 1 bon d'achat de 100euros.

1 coffret découverte de l'Alchimiste

Les lots ne peuvent être échangés contre leur valeur en espèces ni contre un autre lot.

Article 5 — Tirage au sort

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort parmi l'ensemble des tickets valablement attribués aux participants.

Le tirage aura lieu publiquement le **jeudi 15 octobre 2026 à 13h45,** à Darwin 87 quai des Queyries, 33100 Bordeaux.

Le tirage sera effectué de manière aléatoire.

Un procès-verbal du tirage sera établi par l'organisateur et conservé avec les documents relatifs à la tombola.

Article 6 — Désignation et remise du lot

Les numéros tirés seront annoncés publiquement.

Les gagnants devront présenter le ticket permettant d'établir leur identité et la validité de leur participation.

Si les gagnants sont présents lors du tirage, les lots pourront leur être remis immédiatement.

En cas d'absence des gagnants, ceux-ci seront contactés sur les réseaux sociaux avec le numéro rattaché aux tickets.

Les lots devront être retirés dans un délai de 30 jours suivant le tirage, selon les modalités communiquées par l'organisateur.

Article 7 — Tickets non attribués

Les tickets non vendus ou non attribués avant la clôture des participations ne participent pas au tirage.

Article 8 — Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable des défauts ou dysfonctionnements propres au lot fourni par son fabricant ou son donateur.

Les éventuelles garanties applicables au lot sont celles prévues par le fabricant, le vendeur ou le donateur.

Article 9 — Données personnelles

Les données éventuellement recueillies dans le cadre de la tombola sont utilisées uniquement pour assurer la gestion de la participation, le tirage au sort et, le cas échéant, contacter le gagnant.

Elles ne sont pas utilisées à des fins commerciales sans consentement spécifique du participant.

Article 10 — Acceptation du règlement

La participation à la tombola implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le règlement est consultable avant et pendant la soirée et est disponible en ligne sur le site d’inscription dédié à la course/marche et sur place à l’accueil de l’événement.

Article 11 — Autorisation

La présente tombola est organisée conformément à l'autorisation délivrée par la Ville de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 02 octobre 2026

Pour l'association Club Sauvages

Philippe Barre, Président.